CPCEA

Bordereau d'appel de cotisations du 1ER TRIMESTRE 2019

N° siret : 42042596900029
Adhérent : 0210626
N° d'émission : 2019001
Période : 01/01/2019 au 31/03/2019

SAS FRANCOIS PARENT
MAISON PARENT GROS

1 PLACE DE L EUROPE

21630 POMMARD

Cotisations exigibles à partir du : 1ER AVRIL 2019
Cotisations à régler avant le : 30 AVRIL 2019
(Tout retard fera l'objet de majoration)

Documents à retourner à: GROUPE AGRICA TSA 40503 60035 BEAUVAIS CEDEX

		Cadres Gr1 + Gr2				
	00001	Prévoyance	TA		1,340%	
	00002	Prévoyance	TB+TC		2,400%	
	00003	Prévoyance	Salaire		0,800%	
	00004	Régime sup Optionnel	TA		2,500%	
	00005	Régime sup Optionnel	TB		0,500%	

☐ Oui
☐ Non

Si oui, veuillez nous transmettre les informations nécessaires:

* sur notre site internet,
* ou, par courrier séparé,
* ou, par fax.

MONTANT GLOBAL DES COTISATIONS

Les taux de cotisations ou coûts unitaires indiqués incluent les taxes en vigueur.

Si vous utilisez un autre moyen de paiement que le chèque, pour ne pas retarder l'imputation de votre règlement, vous autorisez notre banque à communiquer vos coordonnées bancaires

Vous réglez vos cotisations par

☐ Virement bancaire sur le compte bancaire suivant :
BIC : AGRIFRPP882 IBAN : FR76-1820-6004-3302-1920-2100-160
Libellé à préciser obligatoirement : 0210626 2019001

A utiliser uniquement pour le règlement de vos cotisations CPCEA

☐ Prélèvement (télécharger le mandat de prélèvement sur www.groupagrica.com, à compléter et à joindre avec un RIB)

☐ Chèque bancaire à l'ordre de la **CPCEA** à joindre au présent bordereau

Ces informations sont indispensables à la bonne affectation de votre règlement. Faute de ces précisions, nous serons au regret d'intervenir de nouveau auprès de vos services, sous forme de relance et mise en demeure

Date, signature et cachet de l'entreprise